

MP 2021.9 : Séjour linguistique et culturel à VALENCE 2022

- * Marché à procédure adaptée, en application de l'article L2120-1 du Code des Marchés Publics
- * Publication : site AJI (<http://aji-France.fr>)
- * Pouvoir adjudicateur : Monsieur Sébastien BECOURT, Principal
- * Suivi de l'exécution du marché : Mme Nadège DEVENDEVILLE, Gestionnaire
- * Comptable assignataire des paiements : M. Jean-Michel GENIN, Lycée Professionnel Valéry Larbaud CUSSET
- * Professeurs responsables du projet : M. HUHNER

1) Objet

Le marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire s'engage, dans les conditions financières convenues, à assurer les prestations suivantes dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne :

Elèves concernés : élèves de 3^{ème} Collège

49 ou 56 élèves et 4 accompagnateurs :

Merci de fournir 2 devis, l'un sur la base de 49 élèves et 4 accompagnateurs, l'autre sur la base de 56 élèves et 4 accompagnateurs

Dates envisagées : avril / mai 2022 hors semaine sainte et hors vacances scolaires zone A –
Départ le dimanche / 5 nuits (2 en car, 3 en famille)

Modalités :

- Transport : en autocar Grand Tourisme avec 2 chauffeurs – Compagnie de Bus Espagnole
- Hébergement : en familles dans la ville de Gilet
- Réservations des sites et musées pour l'ensemble du séjour
- Début pension complète : jour 1 : petit déjeuner « chocolate con churros » et déjeuner dans un restaurant ou une cafétéria jusqu'au petit déjeuner du jour 6 (vendredi matin) si besoin en fonction de l'heure de retour à Cusset, avec jeudi soir repas au restaurant avant départ en bus et vendredi matin petit déjeuner sur la route dans un restaurant d'aire d'autoroute.

- Assurance : obligatoire et complète pour tout le groupe, incluant, outre les modalités classiques, une prise en charge d'annulation suite à la situation sanitaire en France et/ou dans le pays d'accueil

2) Validité du marché

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur retenu.

3) Programme : visites envisagées

Dimanche 2022 : départ Cusset devant le Collège

A prévoir et chiffrer **intégralement** (pas d'achat de ticket sur place)

1. A l'allée ou au retour, visite de Barcelone

- Visite guidée de la ville en bus
- Parc guell
- Visite de la Sagrada Familia
- Visite de la casa Batilo avec audio-guide ou guide
- Promenade sur els ramblas / marcé de la Boqueria / Mare Magnum

2 A Valence :

- Visite de l'Oceanografic + spectacle
- Visite guidée de la vieille ville sur le thème du CID Rodrigo Diaz de Vivar + Lonja de Seda + Mercat Central (rallye dans le quartier)
- Visite du musée des Fallas
- Visite guidée du parc de la Albufera avec sortie en barque
- Excursion à vélo sur le Turia

Vendredi ... 2022 : retour Cusset devant le Collège

Autres propositions de visite en sus possibles en option avec contenu et coût détaillés.

4) Conditions d'exécution

Le titulaire respectera les conditions règlementaires de sécurité de transport. Il devra obligatoirement compléter et retourner l'imprimé que lui transmettra le Collège M.C. WEYER afin d'attester qu'il remplit ces obligations en la matière.

Le titulaire aura à sa charge :

- * Le transport en autocar Grand Tourisme avec sanitaires et avec 2 chauffeurs aller/retour depuis le point de départ et de retour au Collège M.C WEYER de CUSSET ainsi que les frais de péages et de stationnement ;
- * L'hébergement (3 nuits en famille), pension complète
- * Tous les repas du dîner du 2^{ème} jour au petit déjeuner du 6^{ème} jour ;
- * Un mini-guide touristique ;
- * Une cahier pédagogique ;
- * La messagerie vocale durant le séjour ;

* L'assurance annulation-bagages-interruption de séjour (dont pour risque attentat et situation sanitaire);

* Le forfait visites incluant l'ensemble des visites du programme ainsi que les guides demandés.

5) Paiement

Le Collège M.C WEYER effectuera son règlement *en deux temps* :

- **Un acompte** pouvant aller jusqu'à 70 % du montant total versé avant le départ, par virement administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture du fournisseur retenu ;
- **Le solde** du voyage sera versé après service fait, dans les mêmes conditions.

6) Contenu et dépôt des offres

Le candidat doit présenter une offre conforme au programme prévisionnel.

Elle comportera le prix net et les prestations incluses dans ce prix, ainsi que les éventuels suppléments.

Le coût de la prestation comprend la participation des élèves et des accompagnateurs sans distinction.

Le versement par l'organisateur d'une somme en espèces pour les dépenses sur place ne sera pas accepté. Cette somme devra impérativement être déduite du montant total de l'offre pour que celle-ci soit retenue. Ne pas prévoir de cartes bancaires pour règlement de dépenses sur place.

Le candidat précisera les conditions notamment financières d'une éventuelle annulation (coût assurance).

Cette offre peut être transmise :

- sur le site de l'AJI

Procédure dématérialisée.

7) Critères d'attribution

Afin de déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants :

Prix : 50 %

Qualité de prestation : 50 %

L'offre la mieux classée sera retenue.

8) **Demandes de renseignements**

Pour tous renseignements complémentaires :

Mme DEVENDEVILLE (Adjointe Gestionnaire)

Tél. : 04 70 31 52 55

Fax : 04 70 31 30 98

Mail. : int.0030010v@ac-clermont.fr